

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 21 mai 1996

Présents: MME BOITEL, BOULANGER, FAUCHER, Mlle PICKERING
MM DOUET, GELPEROWIC, GROSSET, HARMSWORTH, MAQUET, NORMAND, PICOU.
Mme ANTRAIGUE, Secrétaire de Mairie.

Présent dans la salle: M BOULANGER.

Secrétaire de séance: Mme BOITEL.

Signature du compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 1996. Une anomalie a été constatée sur la date du choix définitif du fermier. Une rectification a été apportée.

Loi sur l'eau : La nouvelle loi sur l'eau oblige le fermier à faire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

Le Conseil Municipal analyse le document (exercice 95) produit par la SAUR.

Affermage station : (choix de l'entreprise).

- Le 20 mai, le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) a constaté un dysfonctionnement du clarificateur (oxygénation de l'eau). La Société WANGNER doit venir étudier et solutionner le problème : le manque de boues (pas assez de branchements pour assurer le bon fonctionnement du clarificateur) serait la cause de ce dysfonctionnement.

- Un vol d'une dizaine de mètres de fil de fer et de deux tendeurs a été déploré à la station.

- La commune a le choix entre deux entreprises : la SAUR et la Lyonnaise des Eaux.

(La CISE a été écartée car non compétitive).

Après examen des propositions de ces deux sociétés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la SAUR. Le service rendu par cette société est meilleur, moins cher et plus pratique.

Assainissement : Une délibération a été prise le 2 mai contre l'épandage des boues de la commune de Bonneuil-en-France sur le territoire de la commune. Le Préfet a autorisé l'épandage de ces boues sur les communes du secteur. Les Maires du secteur ont exprimé leur mécontentement. Le Conseil Municipal prend une délibération pour montrer son ressentiment envers la décision du Préfet.

Travaux chez le Particulier : Le nombre de branchements terminés est de quatre vingts environ. Il reste à réaliser les travaux qui vont bénéficier d'une subvention. Tous les subventionnés sont faits en priorité afin que les dossiers arrivent au Conseil Général. Le marché fait l'objet d'un avenant (travaux non prévus). La commission d'appels d'offres se réunira début juin pour en discuter. Le problème du branchement de Monsieur TZEKER est à l'étude ; l'affaire suit son cours.

Arrêtés du Maire :

- Arrêté municipal autorisant l'installation d'un échafaudage sur le trottoir (éviter les risques d'accident - fixer les délais d'installation...) L'autorisation est acceptée mais il y aura pénalités en cas de dépassement de la durée des travaux et si l'emplacement n'est pas remis en parfait état.

- Arrêté municipal donnant la possibilité d'interdire de planter sur le sol des chemins ruraux (route de Versigny, route de Silly...) Cet arrêté suscite l'intérêt du Conseil Municipal qui propose d'en discuter ultérieurement.

Communications diverses :

- Festivalivres de la Jeunesse du Valois : cette manifestation propose des activités autour du livre. elle aura lieu du mercredi 29 mai au mercredi 6 juin 1996 à Crépy-en-Valois et dans d'autres communes.

- Bureau de Vote : L'installation du bureau de vote est fixée au 11, rue Porte de Baron (salle derrière la mairie)

- Contrat enfance :

- Halte Garderie : après sondage effectué sur la commune, il s'avère qu'une seule réponse a été enregistrée. A la suite d'une réunion à Lagny-le-Sec, on constate qu'il n'y a pas un gros enthousiasme pour l'instant sur cette forme de garderie. La Halte Garderie sera confiée au SIVOM.

- Le relais "Assistance Maternelle" est confié au Centre Rural. La commune de Montagny sera rattachée dans l'étude.

- Information de Monsieur de Kersaint : Le tronçon de route entre Dammartin et Lagny-le-Sec sera mis en service en juin 1999.

- Information de Monsieur Mancel : La déviation d'Ermenonville sera mise en service entre fin 98 et début 99.

- Ouverture d'un café : La mairie a effectué une intervention pour que la licence soit accordée dans un bref délai. Cette intervention n'a servi à rien. Les travaux en cours ont pris du retard à cause de la déclaration de travaux qui n'a pas été déposée en temps utile. (Elle a été déposée en mairie le vendredi 17 mai 1996).

- Demande des Archers de la section d'Ermenonville : Les Archers qui habitent Montagny voudraient créer leur compagnie dans le village. Il subsiste le problème de terrain qui doit mesurer 55 mètres de long sur 11m30 de large ainsi que celui de la construction d'un local pour entreposer le matériel. Après discussion, le Conseil Municipal envisage d'utiliser le terrain de Monsieur Dissaux qui a été offert à la commune. Etude en cours.

- Tracteur : Il faut réparer le régulateur.

- Débat sur le Service National : Succès rencontré à Montagny par rapport à d'autres communes environnantes.

- Société de production NOE : Tournage d'un long métrage à l'église de Montagny les 3 et 4 juin 96. L'autorisation doit être demandée à l'Evêché.

- Stagiaires : Une seconde stagiaire, Mlle Morgan PUIG, est à la mairie pour une période de 6 semaines. Elle a repris la totalité du fichier "Administrés". Monsieur Stéphane TUIZAT termine son stage à la fin de la semaine. A l'issue de ce stage, il nous présentera son travail.

- Commission des Communes Rurales : Mr le Maire participera à la réunion le 22 mai 96 à Paris.

- AIDEFI : Réunion de cette association le 22 mai 1996.

- Centre de Secours : Réunion le 30 mai 1996.

- SEP Valois : réunion le 29 mai 1996.

- Invitation : Une invitation remise à Monsieur le Maire pour une avant-première Roissy-Marne-la-Vallée-Poitiers le 30 mai 1996.

- Fleurissement : Le contact est pris avec Monsieur Kowalczyk pour aménager chaque massif avec

une couleur dominante.

Prochaine réunion , le 28 juin 1996.

La séance est levée à 0 Heure.